

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 JUIN 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 29 mai 2009 accompagnée d'un ordre du jour comportant 109 objets et de deux ordres du jour complémentaires de 3 objets pour l'un et de 1 objet pour l'autre.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre
Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, ~~M. BIEFNOT~~, M. MARTIN, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI,
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~,
M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M.,
~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA,
Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

1er objet : Personnel ouvrier. Procédure disciplinaire. Comparution. GRH JN 11322
Un procès-verbal de comparution est rédigé

REMIS

La séance publique est ensuite ouverte

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'ordre du jour appelle un certain nombre de considérations. D'abord le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition ; comme à l'accoutumée, en l'absence de remarques d'ici la fin du Conseil communal, il sera considéré comme approuvé. Par ailleurs, nous avons comme ordre du jour complémentaire, un point situé au point 110 proposé par M. le Conseiller BEUGNIES, une modification du règlement d'ordre intérieur. Il y aura un point 113 proposé par Mme la Conseillère MOUCHERON, sur la campagne d'action Birmanie, proposition de motion. Alors, le Collège propose l'approbation du projet de permis unique pour la SA BIOCHEM au Boulevard Initialis, au point 111 qui est d'ailleurs lié au point 50 et le projet de bail emphytéotique sur l'ancien cinéma « Le

Clichy » le point est situé au numéro 112 pour les deux points, il faut voter l'urgence. Est-ce que vous acceptez l'urgence ? Le CdH ? Ecolo ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous votez l'urgence pourquoi ? On les a eu à temps quand même, non ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, j'ai besoin de faire voter l'urgence sur l'approbation du projet de permis unique de la SA BIOCHEM et sur le projet de bail emphytéotique sur l'ancien cinéma « Le Clichy ».

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pourquoi faut-il voter l'urgence alors qu'on a eu la convocation à temps ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Secrétaire ?

M. le Secrétaire communal : c'est l'application de l'article 11.22.24, aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion sauf dans les cas d'urgence où le moindre délai pourrait occasionner du danger et l'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà. Informé par le Secrétaire communal qui porte la parole...

M. François COLLETTE, Conseiller : C'est exact.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ... les temps nouveaux, habitudes nouvelles, évolution positive, tout cela s'inscrit dans l'air du temps. Mais je vous pose la question, Ecolo ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout le monde est d'accord, le FN, le MR, le PS, donc ces points seront inscrits.

Ont été remis les points 4, 5, 6, 37, 70, 71, 83, 85, 87, 94 b)6), 94 j)1) et 94 l). Avant d'approuver les différents points, je vous suggère de prendre acte d'un certain nombre de points, les discussions sur le remplacement éventuel de l'échevin démissionnaire, je suggère que nous le fassions lors d'une prochaine séance, les partis politiques ayant eu, comme vous l'imaginez, tellement d'occupation que cette question n'a pas été jugée prioritaire et je vous confesse que d'ici la semaine prochaine, seule compte la préparation du Doudou et donc, un peu de patience.

2^{ème} Objet

Démission d'un Echevin. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

3e Objet

Fixation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal.
Secrétariat.

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

4e Objet

Conseil communal. Règlement d'ordre intérieur. Modification du chapitre IV concernant les Commissions. Secrétariat

REMIS

5e Objet

Conseil communal. Commissions. Révision de la désignation des membres des Commissions. Secrétariat

REMIS

6e Objet

POLICE – CIRCULATION

a)Réglementation des zones 30Km/h abords écoles sur l'entité de Mons. GEP 6002/OD,

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

b)Avenue de la Grande barre, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/44

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

c)Place des Martyrs, réglementation de stationnement. GEP 6002/241

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

d)Place de Jéricho, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/JE/76

REMIS

e)Nimy, rue des Viaducs, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

f)Rue des Nations, réglementation de circulation. GEP 6002/NI/53

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

g) Rue du Dépôt, abrogation de dispositif ralentisseur. GEP 6002/HAV/27

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

h) Rue du Dépôt, création de passage pour piétons GEP 6002/HAV/27

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

i) Rue des Veuves, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/JE/146

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

j) Création de divers passages pour piétons sur le territoire de Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

k) Avenue De Gaulle, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/389

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

l) Rue de Boussoit, aménagement d'une chicane. GEP 6002/HAV/8

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

m) Rue Grande Maisières, réglementation de circulation aux abords du nouveau complexe commercial. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

7e Objet

SERVICE INCENDIE. Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'Etat – Modification plan quinquennal – adaptation plan pluriannuel demande 2009 bis-2010. SI

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

8e Objet

Autorisation d'ester en justice contre des personnes redevables envers la Ville de Mons de la redevance pour la mise à la crèche de leur(s) enfant(s). Contentieux/Crèche

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Vous avez remarqué que plusieurs comptes n'ont pas été honorés vis-à-vis de la crèche de Mons et une des dettes, une des plus hautes, monte à 1.155 euros. Que fait-on quand les parents ne sont pas solvables ? On laisse tomber ? C'est la question que je pose par rapport à tous ceux qui ont des dettes vis-à-vis de la crèche de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je dirais que c'est à la justice de prendre position. Nous, nous devons constater les faits et bien entendu nous nous adressons à la justice et la justice tranche. Mais nous ne pouvons pas, à priori, juger nous-mêmes. Donc, là on est forcé de passer par les procédures.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

Entrée de Mme POURBAIX = 39 présents

9e Objet

Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en date du 01.04.2009 - Académie de Musique. Contentieux/Education

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Depuis plusieurs années, je m'intéresse au cas de M. Edouard DESCHAMPS, Timbalier de la Procession, sans le nommer par discrétion mais celle-ci n'est plus de mise car le dossier qui le concerne fait partie des points que nous devons traiter aujourd'hui. Pour faire court, si je rappelle les principales étapes, en 2000 il fallait remplacer M. Foulon qui était à la tête de l'Académie de Musique à ce moment-là et qui allait être, cela a pris assez bien de temps mais il allait être nommé directeur du Conservatoire Royal. M. DESCHAMPS, professeur à l'Académie a posé sa candidature pour le remplacer. Il a été nommé directeur le 27 juin 2000. En fait, son mandat lui a été retiré après deux mois et Mme BERTIN a été nommée directrice. Plus tard, un sous-directeur a été nommé également malgré la candidature renouvelée de M. DESCHAMPS. Bref, depuis l'an 2000, il estime avec son avocat, qu'il a été lésé. C'est donc normal qu'il veuille obtenir réparation pour le dommage subi. En effet, il n'a pas eu la nomination qu'il méritait comme directeur ou même sous-directeur. Pour lui retirer la direction, on a

invoqué son manque d'ancienneté. Ce qui s'est révélé inexact. Ainsi que son manque d'expérience. Ce qui est injuste puisqu'il n'a exercé la fonction que pendant 2 mois. Je n'entre pas dans les détails. Budget prévu pour le dédommager : 40.000 euros. C'est loin de rencontrer l'adhésion de M. DESCHAMPS qui s'appuie sur la différence flagrante entre son traitement de professeur et celui de directeur auquel il avait droit. Et cela pendant 9 ans. J'ai essayé de résumer la situation en espérant que la Ville tiendra compte des remarques formulées pour mettre fin à ce que je considère comme une injustice. Merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je confirme en tout cas qu'il y a fort longtemps que sur ce sujet vous êtes intervenue chaque fois avec force détermination et détails. Ici, sans prendre position à ce stade puisque nous proposons d'interjeter appel d'un jugement qui a été rendu en avril 2009, le Collège vous propose d'autoriser d'interjeter appel et puis la justice fera son œuvre. Nous aurons en tout cas une vérité judiciaire et puis sur base de cette vérité judiciaire, la Ville agira.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, interjeter appel à la demande de la Ville mais je pense que le dossier qui était réservé à la situation de M. DESCHAMPS et à la grande injustice dont il a été victime, je crois que c'était suffisamment clair qu'il y avait la culpabilité de la Ville puisqu'on n'a pas tenu compte au fond de ce qui était son ancienneté, elle est plus grande que celle de Mme BERTIN, et quand on a réitéré la nomination du sous-directeur, on n'en a pas non plus tenu compte. Donc, moi, il me semble que c'était suffisamment clair maintenant, je ne peux pas vous empêcher évidemment d'interjeter appel mais je vous dis déjà que nous, nous ne sommes pas d'accord au CdH.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez terminé, Madame ? Et je note votre désaccord d'interjeter appel. C'est bien ça. M. le Chef de groupe.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Le point 9 c'est autorisation d'interjeter appel mais on n'a pas à citer des noms en séance publique, il me semble. Je me permets de dire cela.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Conseiller, je dois vous dire que depuis des années que je m'intéresse au cas de M. DESCHAMPS, je n'ai jamais cité son nom. Maintenant, comme c'est un dossier public, je croyais vraiment de mon devoir d'exposer les problèmes qu'il a connus et qu'on puisse se rendre compte. Tout le monde, parmi les Conseillers vous aviez la possibilité d'aller regarder le

dossier, si vous ne l'avez pas fait, c'est regrettable mais ici je pouvais donner les noms. Je ne l'ai pas fait par discrétion précédemment comme je l'ai dit il y a quelques instants, mais, maintenant oui puisque tout est détaillé et alors il faut quand même que vous sachiez contre quoi précisément et contre qui la Ville veut interjeter appel. Donc, c'était nécessaire de donner les indications que j'ai données.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors la décision, de mémoire, date d'une époque où il y avait une majorité PS-PSC, c'était déjà le CdH en 2000 ? C'était l'ancienne époque disons. Je vous trouve en grande forme pour la préparation du Doudou, en tout cas, je vois que vous êtes plein d'énergie...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS, M. BARVAIS, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mmes J. KAPOMPOLE, F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D.BRICHAX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, Mme F. BOUROUBA, M. E. DI RUPO

5 NON : MM. E. BAILLY, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE

4 abstentions : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, Mme L. PREVOT, M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 17^{ème} annexe

10e Objet

Approbation du formulaire de demande de modifications du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) 2007-2010. Prévention 2.2009.8

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

11e Objet

Service de Prévention. Approbation rapport d'évaluation Plan de Prévention de Proximité 2008-2009. Prévention 2.2009.14

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

12e Objet

Approbation des comptes et bilan de l'exercice 2008 du GIE Qualité. Management et Organisation

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

13e Objet

Délégation de signature du Secrétaire communal. Information. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité - 21^{ème} annexe

14e Objet

Ordres du jour des Assemblée générales des Intercommunales suivantes :

a) Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Secrétariat
CI2009/CISCM/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 22^{ème} annexe

b) Intercommunale Ambroise Paré. Secrétariat CI2009/APARE/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 23^{ème} annexe

c) Intercommunale IDEA. Secrétariat CI2009/IDEA/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 24^{ème} annexe

d) Intercommunale IEH. Secrétariat CI2009/IEH/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 25^{ème} annexe

e) Intercommunale IGH. Secrétariat CI2009/IGH/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 26^{ème} annexe

f) Intercommunale IGRETEC. Secrétariat CI2009/Ingretec/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 27^{ème} annexe

g) Intercommunale IPFH. Secrétariat CI2009/IPFH/AG0609/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité - 28^{ème} annexe

h) Intercommunale ITRADEC. Secrétariat CI2009/ITRADEC/AG0609/JYD

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux intervenir sur le h) ITRADEC. On sait donc qu'à ITRADEC, le Conseil d'Administration, conjointement avec le Conseil d'Administration de l'IDEA ont décidé d'abandonner ce qu'on appelait la filière ITRADEC, c'est-à-dire le tri et la biométhanisation pour envoyer les ordures ménagères brutes à IPALLE, c'est un point qui est passé je crois au mois de janvier, de mémoire, et qui a été ratifié, on a décidé la signature d'un accord avec IPALLE et on investissait dans IPALLE les sommes qu'ITRADEC devait recevoir de l'assurance suite à l'incendie. Cet abandon du procédé de biométhanisation est pour moi un

retour en arrière d'au moins une dizaine d'années, d'autant plus qu'on avait mis en route au sein d'ITRADEC un procédé expérimental qui s'appelle OXALOR dont les résultats qui sont maintenant connus, montrent qu'effectivement le fluff qui sortait du tri pouvait correspondre aux exigences des cimentiers tant sur le niveau du taux d'humidité que le taux de chlore. Donc, on sait maintenant que cette filaire ITRADEC pouvait marcher et cela a coûté de très grosses sommes d'investissements ; les ordures ménagères brutes incinérées au sein d'IPALLE vont coûter de 80 à 90 euros la tonne alors que les cimentiers ne demandaient que 30 à 40 euros pour incinérer une tonne de fluff, il y a donc du point de vue écologique comme du point de vue économique à regretter la décision qui a été prise au début de cette année-ci, le rapport de gestion d'ITRADEC fait mention de cette décision, comme il s'agit de 2008 mais la décision est prise en 2009 mais il y a dans le rapport une mention qui explique les points qui sont intervenus après la clôture de l'exercice 2008. Pour toutes les raisons que je viens d'expliquer je demande donc un vote séparé sur les points de l'ordre du jour d'ITRADEC parce que nous voulons bien approuver les comptes, nous voulons bien approuver la décharge aux administrateurs mais nous ne pouvons pas approuver le rapport de gestion pour les raisons que je viens d'expliquer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous permettez que peut-être M. l'Echevin DARVILLE puisse fournir quelques explications puis on passe au vote ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas le monopole de l'intervention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais enfin, je suis respectueux de tout, donc...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, dans ce dossier qui est très complexe, M. VISEUR, sur le fond vous avez raison, on connaît aujourd'hui les résultats du procédé OXALOR mais lorsque les deux Conseils d'Administration IDEA - ITRADEC ont dû prendre décision, c'était au mois de janvier, il fallait que les deux assemblées prennent une décision sans avoir le résultat. Evidemment, il était difficile de prendre une décision sans connaître les résultats. Mais, pour avoir l'autorisation auprès du Gouvernement wallon d'avoir le tonnage suffisant pour avoir le fonds supplémentaire à IPALLE, il fallait une décision au mois de janvier. Donc, on peut regretter et vous étiez là et moi-même j'en ai fait part au sein du Conseil d'Administration, j'ai fait part de mon regret mais malheureusement, en temps réel, il fallait prendre une décision. Et sans savoir, je crois que les CA ont pris la décision financière, la seule tenable à ce moment-là. On ne pouvait pas prévaloir à ce moment-là, au mois de janvier, les

résultats du procédé OXALOR qui sont seulement connus maintenant. Donc, c'était une décision difficile à prendre, on peut le comprendre, moi-même j'ai émis certaines réserves mais les Conseils d'Administration ont voté en âme et conscience, tout le monde s'est exprimé donc je crois que c'est la démocratie qui s'est exprimée au sein de ces Conseils d'Administration en fonction des données qu'ils avaient au mois de janvier, donc il était difficile d'anticiper sur des résultats actuels. Donc, je peux comprendre votre déception mais voilà comment cela s'est déroulé.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, la réponse de M. DARVILLE m'amène à des éléments supplémentaires. Moi, j'ai une autre lecture des faits. On a pris cette décision rapidement au mois de janvier, parce qu'on ne tenait pas à avoir les résultats d'OXALOR. Parce que si justement les résultats du procédé OXALOR étaient positifs, cela en était fini, il n'y avait plus d'arguments véritables pour retourner à l'incinération des déchets ménagers bruts. Or, lorsqu'ici même, dans la législature précédente, nous avons eu un débat sur la fusion entre IDEA et ITRADEC, puisqu'il a été question de la fusion des deux intercommunales à un certain moment, IDEA mettait déjà à l'époque comme condition à la fusion des deux intercommunales, que la filière biométhanisation soit abandonnée pour retourner à l'incinération. Donc, c'était une vieille volonté déjà de l'IDEA et comme en plus il se fait que le chef de cabinet ou en tout cas le responsable de la partie « déchets » du Ministre Lutgen à la Région wallonne est précisément le directeur d'IPALLE qui a tout intérêt précisément à ce qu'ITRADEC investisse dans IPALLE, il y a eu les faits tels que M. DARVILLE les a rappelés et il y a eu ce qui s'est passé dans la coulisse, j'en suis persuadé qui donne une tout autre lecture des faits, qu'il fallait se dépêcher de décider de réincinérer les ordures ménagères brutes alors que partout ailleurs on fait autre chose, y compris en Wallonie, y compris à Charleroi, y compris dans la province de Namur, y compris dans le Luxembourg, on fait des collectes sélectives de déchets ménagers précisément pour éviter l'incinération des ordures ménagères brutes et dans le Hainaut, c'est regrettable mais précisément on va rechercher cette vieille technique. Nous sommes allés visiter à quelques-uns, il y a peu de temps, Lille et le procédé de traitement des déchets de l'agglomération lilloise, c'est totalement différent de ce que nous allons faire dans le Hainaut. Je regrette, moi, profondément que nous soyons à la traîne et non seulement à la traîne mais que nous fassions des pas en arrière après avoir fait des pas en avant au sein d'ITRADEC, avec cette

décision malheureuse du mois de janvier parce qu'on ne tenait pas à avoir les résultats du procédé OXALOR.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dites M. VISEUR, je retiens peut-être deux aspects. Sur le fond il y a désaccord, mais si j'ai bien compris, après débat le Conseil d'Administration a opté pour les décisions qui ont été prises. Et deux, nous, ici, ce que l'on nous demande, c'est la décharge aux administrateurs ; quel serait l'argument que nous pourrions évoquer pour refuser cette décharge alors que les administrateurs dûment informés ont fait un choix après un examen au sein de l'intercommunale ? Je peux acter votre logique, votre cohérence en disant je n'étais pas d'accord à l'intérieur, je ne suis pas d'accord à l'extérieur, mais si on voulait aller plus loin, quel est l'argument qu'on peut évoquer ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne peux pas dire qu'il y a eu des tricheries ou des comptes occultes. J'ai d'ailleurs dit dans ma première intervention que je demandais la dissociation des points lors du vote puisque je dis moi-même que les comptes, on peut les approuver et que la décharge aux administrateurs on peut l'approuver parce qu'il n'y a pas eu de malversations en quelques sortes. Mais le rapport de gestion qui est donc le document qui rapporte politiquement les décisions qui ont été prises, là je ne suis pas d'accord en tant qu'écologiste de l'approuver parce qu'il y a eu des erreurs dans la politique de traitement des déchets ménagers. Donc, je demande la dissociation du vote pour pouvoir voter non sur le rapport.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je considère donc que le point 14 de a) à g) c'est ok pour tout. Au point h) c'est ok pour tout sauf pour le rapport pour Ecolo ?

L'Assemblée passe au vote du point 14 h) - rapport de gestion

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS, M. BARVAIS, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mmes J. KAPOMPOLE, F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, Mme F. BOUROUBA, M. E. DI RUPO

3 NON : MM. F. COLETTE, J.P. VISEUR, Mme L. PREVOT

6 abstentions : MM. E. BAILLY, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, A. TRANCHANT

ADOPTE - 29^{ème} annexe

15e Objet

Statut du personnel non enseignant. Adhésion au Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire. GRH JN/NEG 05.2009

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

16e Objet

ASBL « Maison des Ateliers » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f.C/PQ/C2008/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

17e Objet

ASBL « Maison des Ateliers » Mons. Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion F. C/PQ/B2009/ASBL 002

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

18e Objet

Objectifs de convergence – Redynamisation urbaine – Rénovation sélective des façades
– Missions d'auteur de projet – Approbation du cahier spécial des charges revu. 3^e/5^e E/2009.CONV.569.060

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

19e Objet

Phasing-Out. Réaménagement du Parc du Château Comtal. Approbation du décompte final chapitre II. **SOUS RESERVE**
3^e/5^e E/2009.773.115.MG

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

20e Objet

Objectifs de convergence – Réaménagement global des voiries – Aménagement de voiries, renouvellement de l'égouttage et de l'éclairage public – Mission d'auteur de projet (3 lots). Lot 1 : Espace Grand Place – Lot 2 : Quartier de la Gare – Lot 3 : Quartier des Arts. Approbation des critères de sélection qualitative, du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché.
SOUS RESERVE
3^e/2^e E/2009/CONV/421.040/MM

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

21e Objet

Objectifs de convergence – Centre du Design – Relevés. Approbation du cahier spécial des charges et détermination des conditions et du mode de passation du marché.
SOUS RESERVE
3^e/5^e E/2009/CONV/529.051

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

22e Objet

Objectifs de convergence –

Portefeuille 1 : Eglise St-Nicolas – Sécurisation des échafaudages sur façades.

Portefeuille 1 : Voiries – Remise en état du pavage de la rue des Clercs.

Portefeuille 2 : Ancienne Chapelle des Ursulines – Pose d'un échafaudage de sécurisation

et pour investigations sur la façade avant

Modification du mode de financement des travaux.

3^e/5^e E/2007/790.232.00/CC

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

23e Objet

Objectifs de convergence – Centre de Congrès – Etude d'orientation.

Approbation du cahier spécial des charges et détermination des conditions et du mode de passation du marché.

3^e/5^e E/2009/CONV/772.091

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

24e Objet

Tutelle du CPAS – Règlement de travail – Modifications. Approbation (nouveaux horaires « service ACASA »). GRH 4399.01

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

25e Objet

CPAS. Modification budgétaire n°2 – exercice 2009. Service extraordinaire.

Approbation. Gestion f. CPAS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS, M. BARVAIS, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, E. BAILLY, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mmes J. KAPOMPOLE, F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J.M. LECOCQ, W. MERCIER, Mmes J. POURBAIX, A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, Mme F. BOUROUBA, MM. A. TRANCHANT, E. DI RUPO

3 abstentions : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, Mme L. PREVOT.

ADOPTE - 40^{ème} annexe

26e Objet

ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES –
Ouvertures de classes maternelles communales « dites d'été » au
05.05.2009. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

27e Objet

Aménagement d'une salle polyvalente à la rue Mouzin à Nimy.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de
passation et des conditions du marché.
3^e/1^e E/2009/PGV/722.100/BC

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

28e Objet

Accueil extrascolaire à Epinlieu – Aménagement d'un bâtiment.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de
passation et des conditions du marché.
3^e/1^e E/2009/PGV/835.110/BD

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

29e Objet

FABRIQUES D'ÉGLISE – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2009

a) Sainte-Waudru à Mons. GF 79002

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

b) Saint-Brice à Nouvelles. GF 79023

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

30e Objet

Fabrique d'Eglise Sainte-Waudru. Travaux de désamiantage de la
Collégiale. Participation financière. GF 79002

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

31e Objet

Trésorerie provisions. Octroi – Service Actions sociales et relations
de travail. GF ap2009ASRT

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

32e Objet

Trésorerie provisions. Octroi – Service Accueilantes conventionnées.

GF ap2009SAEC

ADOPTÉ à l'unanimité - 48^{ème} annexe

33e Objet

Trésorerie provisions. Octroi – Service Développement Économique
GF ap2009sde

ADOPTÉ à l'unanimité - 49^{ème} annexe

34e Objet

Délégation de la signature de Monsieur le Secrétaire communal,
Service de l'Aménagement du Territoire et des Permis.
Aménagement Territoire et Permis UR2009/dél.sign.

ADOPTÉ à l'unanimité - 50^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 40 présents

35e Objet

Z.A.E. de Mons – Vieille Haine. Demande de reconnaissance et
d'expropriation au sens du Décret du 11.03.2004 introduit par l'IDEA.
Avis. Aménagement Territoire et Permis UR2009/ZAE

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est une zone d'activité économique, Z.A.E. de la Vieille Haine. Cette zone se situe derrière les Grands Prés, entre Mons et Jemappes. Et ce sont en général des terrains libres, sans habitation mais un agriculteur, M. Wéry, possède 200 ha et emploie 6 personnes, pâtures et prairies composent son terrain. J'ajoute qu'il y a encore le club de rugby qui occupe un certain espace et je demande simplement, pour mon information et celle de mon parti, où on va les reloger ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement sur le projet, on peut dire que la Région wallonne est généralement considérée comme une réserve d'indiens, 30% de bois, 30% de prairies, 30% de champs, 90% du territoire wallon, c'est une réserve indienne. Le reste, c'est pour le bâti ou l'industriel. Ici on se trouve juste à front de l'autoroute, contre le parking Initialis, nous sommes tout à fait d'accord que c'est une situation intéressante pour un développement urbanistique, principalement axé dans le domaine des entreprises. Et il y a une demande très forte. La question qui se pose, c'est qu'on voit un autre point, le point 51, plan stratégique Développement Durable et d'après l'examen attentif mais pas peut-être toujours minutieux, c'est vrai

on n'a pas toujours le temps, il nous semble qu'il y a certaines pistes cyclables sur cette rue mais pas partout. Alors, je demanderai outre la demande pour le rugby, c'est qu'on instaure le principe dès qu'on ouvre une voirie sur le territoire de la Ville de Mons, on prévoit des pistes cyclables. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : "Pour les pistes cyclables, je veux commencer par signaler que nous sommes d'accord avec cela. Donc, cette zone d'activité économique qui n'est pas destinée au commerce qui s'adresse au client final, on ne peut pas y mettre des commerces qui s'adressent directement aux consommateurs, donc à la population et pourtant elle va s'implanter vraiment aux portes de la Ville et elle va sacrifier un espace vert de plus et dans la proximité en tout cas du Centre-Ville, les espaces verts sont de plus en plus rares et on en a encore discuté au Conseil communal précédent avec des lotissements, etc. C'est un espace vert qui fait partie d'un maillage écologique dans lequel il y a une zone humide donc il y a un intérêt écologique certain à garder. Lorsqu'on a construit l'axiale boraine, la route qui traverse le Borinage, un des grands objectifs disait-on à l'époque, c'était justement de désenclaver de nombreux terrains industriels désaffectés qui se trouvent le long de cette axiale boraine. Mais maintenant que cette route est faite, on vient mettre les zonings aux portes de la Ville au lieu d'aller les mettre précisément sur des terrains industriels désaffectés pour lesquels on a créé une route. C'est en tout cas pour moi une grosse erreur et qui montre la différence qu'il y a entre les discours sur l'écologie, le développement durable, etc et les actes concrets. Cet argument que je développe n'est pas le seul, mon collègue, M. COLLETTE en a d'autres à développer donc si vous voulez bien lui donner la parole, nous compléterons l'un l'autre notre argumentation.

M. François COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai le sentiment que mes collègues ont eu le souvenir un peu court car effectivement ce débat sur la détermination de cette ouverture de la zone d'activité économique mixte sur la Vieille Haine a agité notre Conseil il y a plus de 5 ans puisqu'il s'agissait d'une demande qui était faite par l'IDEA dans le cadre de l'ouverture préconisée par le Ministre Wallon de l'Economie qui était M. KUBLA à l'époque d'ouvrir de nouvelles zones parce que disait-il, il va en manquer. Et, effectivement, ce que M. VISEUR dénonce, c'est que, au moment de ce choix, on n'a pas respecté le schéma de structure. Le schéma de structure avait donné les orientations quelques années auparavant en disant

1) le site de la Vieille Haine est un élément du maillage vert écologique qui doit être maintenu parce qu'il crée une richesse dans la biodiversité de cette zone humide et 2) il était préférable que le développement économique et l'ouverture de nouvelles zones d'activités économiques s'articulent autour de l'axiale boraine qui avait été financée par le FEDER comme le sont les ouvertures de zones d'activités économiques mixtes autour de l'axiale boraine pour désenclaver. Et on avait trouvé la possibilité à l'époque par une proposition alternative que notre groupe avait faite de proposer au Gouvernement wallon l'alternative avec toute une série de sites d'activités économiques désaffectés, c'est-à-dire qu'on permettait à ce moment-là d'émarger un double budget, un budget d'expansion économique d'un côté, un budget de la rénovation et de faire coup double, de ne pas utiliser des zones agricoles ou des zones écologiquement riches et de préconiser plutôt l'installation de ces sites sur des sites d'activités économiques désaffectés. Bref, cela c'est un débat d'arrière garde puisqu'il y a eu, malgré cette discussion dans ce Conseil, et suite à la décision de la majorité de ce Conseil, adoption d'une modification du plan de secteur et pour retirer cette zone des zones affectées ou non affectées à la construction et les sortir des réserves d'indiens comme dit M. HAMBYE pour les mettre en zones constructibles. Enfin, j'entends quand M. HAMBYE parle de réserves d'indiens, c'est comme M. TONDREAU qui était d'ailleurs un des grands promoteurs de l'ouverture de cette zone, c'est une position de notaire. Les notaires ne sont intéressés que sur ce qui se trouve en dehors des réserves d'indiens. Ceci étant, il y avait quand même quelque chose de bon à ce malheur de réaffectation de la zone de la Vieille Haine qui était la possibilité de brancher la nouvelle zone d'activités économiques sur les deux rocales de l'autoroute, c'est-à-dire celle de Jemappes et celle de Ghlin. Or, aujourd'hui, ce sur quoi on invite le Conseil à donner son avis, c'est sur la position que l'auteur de projet prend au sujet des accès à la zone. Vous allez constater que, effectivement, il y a une ébauche, côté Est, c'est-à-dire côté pont de Ghlin, côté rocade échangeur de Ghlin, il y a effectivement la grande voirie de distribution qui s'arrête au bord de l'autoroute mais ne précise pas de quelle manière elle va s'intégrer au circuit de l'autoroute, de l'accès de la bretelle d'autoroute. De l'autre côté, vous avez par contre sur le plan, un dessin d'un projet de voirie qui prolonge la grande voie de desserte et je signale qu'elle est hors du site, elle est hors du plan d'expropriation. Autrement dit, si d'un côté on n'a pas déterminé les moyens techniques de se raccorder à l'autoroute, de l'autre côté, on n'a pas les moyens

juridiques de se raccorder puisqu'on n'a pas l'arrêté d'expropriation permettant de le faire. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse en réalité deux accès, un qui est un accès à la route nationale, Chaussée de Ghlin, la route nationale 50 et cet accès se fait à travers la Cité Urban, pour les plus anciens de ce Conseil, vous vous souviendrez que notre Conseil avait voté une rénovation urbaine, ce devait être dans les années 76 ou 82, pour la rénovation de la Cité Urban où à grands frais, on a voulu lui donner un caractère strictement urbain et de circulation locale puisque, actuellement, c'est une zone 30. Et donc, vous apercevez que le seul accès qui est aujourd'hui possible à la zone d'activités économiques mixtes est la traversée de la Cité Urban à partir de la nationale 50. Et en projet, vous avez un deuxième accès par un pont qui est projeté au-dessus de l'autoroute pour connecter la voie perpendiculaire de la grande desserte de la zone sur l'arrière du parc Initialis. Cela veut dire que ce que l'on nous demande de voter ou sur lequel on demande un avis favorable aujourd'hui, c'est de laisser passer soit par une zone strictement urbaine dans un quartier d'habitations spécialement aménagé à l'effet d'une circulation locale ou à l'arrière de Initialis, que donne le rapport, 580 voitures supplémentaires le matin et le soir puisque 95% des travailleurs qui seront 840 viendront en voiture automobile puisqu'il n'y a pas d'intermodalités prévues, travailler sur le site, donc 600 voitures le matin, 600 voitures le soir, 44 poids lourds pendant la journée. Alors, est-ce qu'on a bien demandé aux habitants de la Cité Urban de considérer qu'ils vont recevoir cette charge ? Est-ce que de part adverse, il rentre bien dans les objectifs d'un bon aménagement du parc Initialis, à l'arrière de celui-ci, de l'encombrer de 600 voitures le matin, 600 voitures le soir et une centaine de poids lourds dans la journée ? Je pense que, à partir du moment où on avait décidé qu'on acceptait le mal de cette zone d'activités économiques mixtes parce qu'il fallait des enseignes à l'américaine le long de cet accès à Mons, était compensé par une accessibilité faite par les voiries autoroutières qu'aujourd'hui le plan qui vous est proposé ne prévoit aucune disposition concrète pour réaliser cette connexion, et bien nous devons nécessairement donner un avis négatif, nous serons simplement dans le respect de ce que nous avons décidé antérieurement. Je vous demande donc de revoir ce dossier de ce point de vue. M. VISEUR me rappelle aussi que dans l'acceptation de la création de la nouvelle zone d'activités économiques mixtes sur la Vieille Haine, la Région wallonne avait dit, il faut que cette opération soit neutre et qu'une économie du territoire équivalente se fasse sur une autre partie du plan de secteur de Mons et

en compensation à l'ouverture à la construction de la Vieille Haine, on avait fermé une partie des zones constructibles en vue d'extension d'industries dans le bois de Baudour et le bois de Ghlin spécialement. Or, cette compensation est remise en question dans les projets que le Collège soutient et demande à notre Conseil de soutenir deux destructions du Bois Brûlé, la partie de la vieille hêtraie du Bois Brûlé pour l'extension de l'hippodrome. Manifestement, on ne tient absolument pas ces engagements, on se paie des études à cher prix pour se donner des orientations cohérentes d'aménagements du territoire et puis quand on vient à la réalisation, on fait du n'importe quoi.

Sortie de M. DI RUPO = 39 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. le Conseiller, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'étais interpellé par M. COLLETTE au sujet de l'extension du parc Initialis de l'autre côté de l'autoroute. Je lui rappelle simplement que cette extension a été décidée au schéma de structure qui a été voté dans le courant de l'année 2000. A cette époque-là, j'étais Conseiller chef du groupe PSC et j'ai défendu avec ardeur ce développement de l'autre côté parce que très vite on pouvait imaginer que le parc Initialis qui était à ce moment-là débutant, automatiquement aurait un certain succès et automatiquement provoquerait une extension de l'autre côté de l'autoroute. Je rappelle quand même que la situation est une situation exceptionnelle. C'est une situation le long de l'autoroute où passent sur cette autoroute de nombreuses voitures qui viennent de l'Europe entière car nous sommes carrefour d'autoroutes. Il était important pour la Ville de Mons qu'il y ait un développement économique de l'autre côté de l'autoroute en extension du parc Initialis. Et en même temps, comme ce parc Initialis avait une dimension de haute technicité, cela montrait que Mons était tournée vers l'avenir. D'ailleurs, dans ce parc Initialis s'est installé notamment récemment Microsoft, c'est bien la preuve qu'il y avait une vision importante à ce sujet-là. Je regrette d'une certaine façon ce discours que j'entends régulièrement, de vouloir protéger des zones vertes plutôt que de créer de l'emploi de haut niveau. C'est un peu un choix perpétuel que certains veulent faire, d'un côté on a une vision de la Ville vers l'avenir en développant son emploi, de l'autre côté on a une vision de repli, de mentalité de beau « p'tit trou d'ville » et on préfère cacher un éventuel développement économique plutôt que d'en faire une fierté. Je rappelle simplement qu'au schéma de structure cela avait été décidé en

2000 à ce sujet-là, je ne vois pas pourquoi encore on remettrait cela en question aujourd'hui.

Entrée de M. DI RUPO = 40 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. VISEUR, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux signaler que ce que je viens d'entendre, c'est vraiment du n'importe quoi mais qui montre le véritable visage du MR parce que pour que l'on voie des enseignes de l'autoroute, on est prêt à sacrifier n'importe quoi. Cela c'est vraiment le MR pur et dur. C'est très révélateur ce que je viens d'entendre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, M. l'Echevin, auriez-vous l'amabilité de faire part de la position du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. On va essayer de sortir des caricatures et des mots excessifs par rapport à un dossier qui mérite mieux que cela, c'est un excellent dossier qui offre de belles perspectives de développement pour notre Ville, ce n'est pas un dossier qui est neuf puisque je vous le rappelle, c'est un dossier qui a déjà fait l'objet de discussions nombreuses en Conseil communal et notamment d'une décision qui avait été prise en 2004. Je vous rappelle qu'à l'époque, effectivement, comme cela a été dit, le Ministre KUBLA et la Région wallonne avaient souhaité pouvoir développer toute une série de nouvelles zones d'activités économiques dans une approche à long terme sachant qu'on entrevoyait déjà à l'époque une saturation des zonings existants en Wallonie et, vous le savez comme nous, le parc scientifique Initialis est l'une des vitrines majeures du développement économique de la région montoise et tend progressivement à une saturation. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites autour de cette table. Ce que je voudrais rappeler c'est qu'à l'époque, donc en 2004, nous avons approuvé la modification du plan de secteur au niveau du Conseil communal, qu'à l'époque il était donc question de convertir une zone agricole en zone d'activités économiques, que bien entendu, pour sortir du débat des défenseurs des zones vertes par rapport aux zones de développements économiques, cette modification s'est accompagnée d'une compensation et donc bien entendu qui dit création d'une zone d'activités économiques complémentaire dit compensation avec création d'une zone verte avec forestière ou agricole par ailleurs, ici, en l'occurrence au niveau du bois de Ghlin et d'Erbioeul donc je pense que ce débat-là nous pourrions aisément le dépasser et, à l'époque, l'arrêté qui a été pris prévoyait que c'était l'IDEA qui mettrait en œuvre la

décision et donc, aujourd'hui, suite à la décision de notre Conseil en 2004, il s'agit simplement de permettre à l'IDEA d'avancer soit par le biais de l'expropriation, soit par le biais d'opérations de rachats à l'amiable. Alors, par rapport à ce qui a été évoqué tout à l'heure, notamment par M. COLLETTE, je voudrais lui dire que il a sous doute repris ses notes du débat du Conseil de 2004 mais ses notes ne sont plus d'actualité puisque le Collège, toujours attentif aux débats qui se tiennent en Conseil et notamment aux prises de position de la minorité, a pris soin de prendre acte des remarques qui avaient été formulées par M. COLLETTE notamment à l'époque, et les a relayées auprès des différents responsables du projet et donc il n'est plus question au jour d'aujourd'hui de venir pénétrer dans une zone urbaine pour réaliser je ne sais quelle connexion avec l'extension du parc scientifique. Comme vous avez pu le constater si vous avez consulté le dossier qui est très explicite en la matière, l'IDEA prévoit au jour d'aujourd'hui, grâce aux subsides du Plan Marshall et du FEDER, une série d'accès directs à l'autoroute via les terrains qui sont des terrains vierges actuellement et souvent inondés par ailleurs, dont l'intérêt écologique est tout de même relativement mineur comme cela est d'ailleurs clairement repris dans le dossier, dans l'analyse de la biodiversité qui figure au dossier que vous avez pu consulter la semaine dernière, donc je pense que de ce côté-là, il ne sert à rien de faire peur à qui que ce soit, ce débat-là est totalement dépassé. Donc, en conclusion, moi ce que je pense, c'est que pour le Collège le développement de cette zone est extrêmement important parce que ce sont plusieurs centaines d'emplois qui peuvent être créés dans une perspective de quelques années, la zone actuelle commence à être saturée, c'est une vitrine exceptionnelle sur un axe de transport majeur en Europe pour le développement de la Ville de Mons, c'est l'IDEA qui doit être chargée de la mise en œuvre de ce projet qui est un projet qui porte sur 23 millions d'euros en termes d'aménagements et qui devrait par ailleurs nous permettre de résoudre toute une série de problèmes d'accès et de mobilité par rapport à la zone des Grands Prés que l'on connaît actuellement. Dernier mot simplement par rapport à la suggestion de M. VISEUR de pouvoir utiliser des zones d'activités économiques désaffectées pour le développement, c'est effectivement une suggestion qui a de tous temps été reprise tant par les autorités locales que wallonnes, simplement il faut bien être conscients du fait que bien souvent ces zones font l'objet de pollutions importantes et nécessitent des interventions lourdes, coûteuses, c'est néanmoins une politique qui est menée, donc

nous ne sommes pas en désaccord avec cela mais je pense que ce n'est pas l'objet de la discussion aujourd'hui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, une brève réplique.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je voudrais quand même que l'on fasse acter de manière très claire que ce qui se trouve écrit dans les conclusions de ce rapport environnemental qui accompagne l'avis que nous devons donner ne correspond pas à la réalité. Parce que moi j'ai lu, accès par la route nationale 50 et par le viaduc qui branche la zone au parc Initialis, sachant que ce n'est pas du tout la même destination que le parc Initialis, ce n'est pas une excroissance du parc Initialis. Alors, ce que M. l'Echevin vient de nous dire n'est pas dans le dossier, c'est le contraire de ce qui est dans les conclusions du rapport accompagnant le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas cela à l'ordre du jour...

M. François COLLETTE, Conseiller : lisez la dernière page, M. l'Echevin. Alors, si on me dit on a réglé les problèmes et on ne va pas le faire suivant le texte du document qui nous est soumis, je peux reconsidérer ma position et on me dit accès par la route nationale 50, on montre des photos du quartier Urban avec la voirie avec la zone 30 comme un des accès puis on parle de l'autre et puis du côté de l'autoroute on nous dit, l'autoroute cela ne va pas la charger du tout parce que cela ne sera concerné que par 15%. Mais qu'est-ce que c'est que cela ? Vous nous dites exactement le contraire de ce qui est dans le dossier.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. COLLETTE, je rappelle que le point qui figure à l'ordre du jour n'a rien à voir avec l'aménagement des voiries, cela c'est quand même me semble-t-il un élément important puisqu'il s'agit de permettre à l'IDEA de mener une série d'expropriations. Donc, on en est là au jour d'aujourd'hui. Si vous imaginez une seule seconde que l'on va pouvoir développer des voiries de cette importance sur le territoire communal sans repasser par le Conseil communal et avoir un débat le jour venu quand ce dossier sera mûr, je pense que vous vous trompez lourdement. Donc, aujourd'hui, il y a un point qui figure à l'ordre du jour avec un objet qui est très clair et qui n'est pas celui du débat que vous essayez de porter je ne sais pour quelle raison et donc j'aimerais bien que l'on en revienne au point qui est à l'ordre du jour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et on reviendra en toute démocratie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS, M. BARVAIS,

Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, E. BAILLY, J.P. DEPLUS,
Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mmes J. KAPOMPOLE, F. COLINIA, MM. B. ROSSI,
M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J.M. LECOCQ, W. MERCIER, Mmes J. POURBAIX, A.M. MERCIER, M. P. LAFOSSE, Mme S. MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN,
X. DUPONT, N. BRESART, Mme F. BOUROUBA, MM. A. TRANCHANT, E. DI RUPO

3 NON : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, Mme L. PREVOT.

ADOPTE - 51^{ème} annexe

36e Objet

Majoration des subventions à octroyer à l'ASBL Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine – Dossier à soumettre à l'exercice de la Tutelle générale d'annulation. Gestion f. C/PQ/SUBV.R. Quartiers

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

37e Objet

Mons. Revitalisation urbaine de la Place du Manège – renonciation à l'accession des biens sis rues des Arbalestriers et des Trois Boudins – Acte de base – Résiliation de l'emphytéose existante sur une partie et nouvelle emphytéose sur le lot privatif – Création d'une servitude d'utilité publique. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

38e Objet

Rétrocession des voiries – Parc Initialis à Mons – UMH/IDEA/VILLE DE MONS. Cellule foncière RF/FD

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

39e Objet

Renonciation à l'accession – rue des Sars – Résidence « Les Chambourlettes » à Mons, parkings n° 17 et 24. Cellule foncière RF/FD

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

40e Objet

Cimetière de Jemappes. Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon permanent. Rectification de la décision du 7.7.2008. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

41e Objet

Cimetière de Mons-Centre. Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées le 4 juin 2008. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 56 à 79^{ème} annexe

42e Objet

Cimetière d'Hyon. Résiliation des actes de concessions pour état d'abandon des sépultures affichées le 5.6.2008. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 80 à 83^{ème} annexe

43e Objet

Modification de la voirie consistant en la création d'un trottoir, rue l'Empire à Obourg dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme en régularisation pour la construction d'un centre d'interprétation sur la biodiversité. Approbation. Aménagement Territoire et Permis AB 19811/AB

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

44e Objet

Modification de la voirie sur un bien sis rue d'Empire à Obourg dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme en régularisation pour la construction d'un centre d'interprétation sur la biodiversité. Approbation du projet. Aménagement Territoire et Permis AB 19811/AB

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

45e Objet

Modification du tracé de voies de communication communales existantes sis Place Nervienne, n°s 8-9 à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble de 16 résidences services pour personnes âgées. Approbation. Aménagement Territoire et Permis AB 23280/RM

ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe

46e Objet

Modification du tracé de voies de communication communales existantes sis Place Nervienne n°s 8-9 à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble de 16 résidences services pour personnes âgées. Approbation du projet. Aménagement Territoire et Permis AB 23280/RM

ADOpte à l'unanimité - 87^{ème} annexe

47e Objet

Modification de la voirie consistant en la construction d'une liaison, rue de Nimy à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation. Aménagement Territoire et Permis AB 22900/AD

ADOpte à l'unanimité - 88^{ème} annexe

48e Objet

Modification des équipements communaux, rue de Nimy entre les n°s 32 et 35 à Mons, dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'une liaison entre le palais de justice existant et sa nouvelle extension. Approbation du projet. Aménagement Territoire et Permis AB 22900/AD

ADOpte à l'unanimité - 89^{ème} annexe

49e Objet

Modification de la voirie communale consistant en la pose des câbles « basse et moyenne tension » sis rue des Kiévrois à Mons, dans le cadre d'une demande de permis. Aménagement Territoire et Permis AB 23509/RM

ADOpte à l'unanimité - 90^{ème} annexe

50e Objet

Modification de la voirie communale Boulevard Initialis 5 à 7000 Mons dans le cadre d'une demande de permis unique. Aménagement Territ. et Permis PU 2009-699

ADOpte à l'unanimité - 91^{ème} annexe

51e Objet

Plan stratégique Développement Durable « Consommation ». Approbation. Développement Environnement Durable cons.2009 09-05-19

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je voudrais dire simplement que cela concerne un petit point de ce dossier mais bravo aux citoyens qui ont envoyé 300 propositions dans le cadre de « Ca passe par ma commune ». Entre autres, je retiens : arrêter les moteurs des voitures à l'arrêt, très bien mais j'ai peine à croire qu'on le fera. Si je considère qu'au parking de la Grand'Place il est demandé depuis quelques années d'arrêter son moteur pendant qu'on va payer, bien peu le font,

selon le gardien du parking alors qu'une grande affiche rappelle que c'est dans l'intérêt de leur santé et de la santé des responsables qui quelques fois ne peuvent plus respirer, d'après ce qu'ils m'ont dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez répondre M. l'Echevin ? Non, c'est un complément d'information.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur le point qui est à l'ordre du jour, plus globalement, c'est-à-dire la proposition du Conseil Participatif du Développement Durable en matière de consommation donc c'est un plan proposé par le CPDD en abrégé qui vient après le plan énergie qui a été proposé, je crois, à peu près il y a un an et qui me semble, en tout cas, aussi important que le premier. Je vais d'abord saluer la qualité du travail qui a été effectué au sein de ce CPDD et je vais ajouter par quelques-uns parce qu'il y a aussi au sein du CPDD des absents systématiques qui montrent le désintérêt total par rapport au développement durable et je regrette, c'est le cas encore une fois du MR qui montre son peu d'intérêt pour ce genre de thématique. Il n'y a jamais personne du MR au CPDD, ni l'effectif, ni le suppléant. Et je suis fier au contraire de dire que nous, en tant qu'Ecolos, nous n'avons manqué aucune réunion parce que lorsque je ne suis pas disponible puisque je suis l'effectif, c'est ma suppléante, Catherine MARNEFFE qui y siège et en particulier sur le plan de la consommation, elle y a effectué un boulot remarquable et je veux la remercier ici publiquement. Alors bien sûr le Collège a admis la proposition telle que le CPDD lui a proposé mais maintenant il faut évidemment concrétiser les actions. Il y en a 40 qui sont proposées et donc, je ne vais pas les passer toutes en revue, ce serait fastidieux mais je veux quand même en relever quelques-unes. Quelques-unes parce que certaines m'étonne, par exemple, je suis assez étonné que le Collège accepte la limitation de la publicité sur le territoire de la Ville de Mons parce que dit le texte que nous allons voter - la multiplication des panneaux publicitaires proposent un discours encourageant la surconsommation en contradiction avec les principes d'une consommation durable. Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec ce texte mais encore une fois je suis assez étonné que cela ait été accepté par la composante MR du Collège qui, bien souvent, ne parle que de croissance, sont-ils vraiment d'accord avec cela, je ne demande pas mieux si ils peuvent me répondre oui. Toutes les publications de la Ville sur papier recyclé. C'est une autre des 40 propositions. Il y a longtemps que je demande effectivement que Mons-Magazine par exemple soit sur papier recyclé, cela n'a jamais été le cas, est-ce que maintenant

suite à l'adoption de ce plan, la Ville va s'y résoudre et donc que ce magazine sur papier glacé va être enfin sur papier recyclé ? Autre proposition, Mons une ville sans OGM, très bien, nous sommes tout à fait d'accord mais il fût un temps où le Collège et c'était le même qu'aujourd'hui d'ailleurs, ne voulait pas entendre parler d'une ville sans OGM, donc je suppose qu'il y a de ce côté-là eu une évolution et je m'en réjouis. Alors, l'interdiction, on en a parlé, de laisser tourner les moteurs des véhicules à l'arrêt. Là je m'adresse spécialement à M. Libiez, Secrétaire communal adjoint mais qui par ailleurs est Président du Conseil d'Administration de TEC-Hainaut dont j'ai moi-même été Vice-président il y a quelques temps et à cette époque j'ai vainement essayé d'intervenir pour que les moteurs des bus ne tournent pas inutilement pendant de longues minutes, parfois pendant de longs quarts d'heure sur la place de la Gare, faites l'expérience si vous êtes Place de la Gare, faites le tour des bus, tous les moteurs tournent alors qu'aucun ne prend le départ immédiatement. J'espère qu'avec le règlement communal maintenant qui inclurait cette interdiction, on pourra peut-être y arriver du côté du TEC-Hainaut et je m'en réjouirais aussi. Enfin, bref, au total, nous, on votera ce plan certainement avec enthousiasme parce que cela correspond en tous points à notre vision des choses mais c'est clair que l'essentiel c'est qu'il soit appliqué par après et que nous essayerons qu'il soit appliqué correctement et efficacement. Mais, pour aujourd'hui, en tout cas on vote le point, je le répète avec enthousiasme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Preuve s'il en est qu'on fait des choses qui peuvent emporter l'enthousiasme d'autres.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous évoluez parfois dans le bon sens, c'est exact.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je suis ravi de l'entendre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas m'éterniser car il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui vont dans le sens de ce que je voulais souligner, notamment le travail du Conseil Participatif et surtout les membres qui viennent de l'associatif et qui font cela de façon volontaire, qui travaillent avec sérieux, régulier et récurrence. Je voulais aussi abonder dans le sens de Jean-Pierre VISEUR quant aux regrets qu'il y a un parti qui soit systématiquement absent, c'est un peu regrettable parce que dans ce cas-ci, c'est un travail collectif et c'est l'occasion probablement de travailler tous ensemble sur un problème qui concerne tout le monde. Et enfin, je voulais appuyer ce qu'avait dit Anne-Marie

MERCIER en termes de participation, c'est une note qui a été voulue par l'ensemble du Conseil Participatif certainement mais aussi des citoyens parce qu'il y a eu beaucoup de propositions qui émanent des deux et aussi du personnel de la Ville qui a été à l'initiative de pas mal d'idées. Donc, je trouve que c'est assez remarquable pour le souligner et je suis impatiente de mettre en œuvre les actions qui sont citées et votées ce soir aussi par nous. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je peux considérer que c'est un oui avec enthousiasme aussi ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Tout à fait !

ADOPTE à l'unanimité - 92^{ème} annexe

52e Objet

Bâtiments communaux – Travaux de peinture. Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1e 2009/137.024.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 93^{ème} annexe

53e Objet

Placement de stèles dans les cimetières de l'entité de Mons.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/878.290.00 VT

ADOPTE à l'unanimité - 94^{ème} annexe

54e Objet

École des Epinois à Maisières – Renouvellement des clôtures.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/722.163.BD

ADOPTE à l'unanimité - 95^{ème} annexe

55e Objet

Beffroi de Mons – Phase VI – Aménagement intérieur et des abords.
Approbation de l'estimation revue. 3e/1^e E/2005/SUB/771.140.MG/BA

ADOPTE à l'unanimité - 96^{ème} annexe

56e Objet

Acquisition d'éléments d'illumination performants – Lot 1 : acquisition d'ampoules LED pour les illuminations de fin d'année.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3^e E/2009/426.104.01.RM

ADOPTE à l'unanimité - 97^{ème} annexe

57e Objet

Élagage et abattage d'arbres le long des voiries (7 lots).
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/2^e E/2009/421.083.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 98^{ème} annexe

58e Objet

Académie de musique, remplacement du système alerte-alarme
Approbation de l'Avenant n°1. 3e/1^e 2008/734.130.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 99^{ème} annexe

59e Objet

Ateliers Piérart à Cuesmes – Phase III – Mission d'auteur de projet.
Approbation de l'avenant n° 3. 3e/1^e 2005/104.009.LF

ADOPTE à l'unanimité - 100^{ème} annexe

60e Objet

Atelier des Plantations – Installation d'une clôture
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/138.041.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 101^{ème} annexe

61e Objet

École communale des Epinois à Maisières – Entretien des toitures.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/722.154.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 102^{ème} annexe

62e Objet

Réfection des routes en béton.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/2^e 2009/421.077.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 103^{ème} annexe

63e Objet

Travaux de construction de nouvelles infrastructures au MOHA –
Mission de coordination en matière de sécurité et de santé.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/764.208.SB

ADOPTE à l'unanimité - 104^{ème} annexe

64e Objet

Musée Duesberg – Renouvellement de la toiture plate.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/771.228.BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 105^{ème} annexe

65e Objet

Bibliothèque communale d'Havré – Réfection de couverture.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e 2009/767.220.BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 106^{ème} annexe

66e Objet

Bâtiments communaux – Réfection et renouvellement des menuiseries extérieures.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/137.023.BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 107^{ème} annexe

67e Objet

École de la rue Defrise à Flénu – Renouvellement couverture de la classe et des chéneaux
Approbation du cahier spécial des charges, du métré estimatif, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/722.152.00.VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 108^{ème} annexe

68e Objet

Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place – Réfection du revêtement de sol de l'Esplanade du Dragon.
Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/1^e E/2007/SUB/426.040.VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 109^{ème} annexe

69e Objet

Acquisition de rideaux lumineux pour fenêtres.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3e E/2009/137.031.00.BS

ADOPTÉ à l'unanimité - 110^{ème} annexe

70e Objet

Acquisition d'armoires vestiaires pour les Services techniques communaux.

Modification des quantités présumées. 3e/3^e E/2009/138.042.AEC

REMIS

71e Objet

Acquisition d'une ambulance équipée médicalement pour le Service Incendie.

Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3^e E/2009/352.072.AEC

REMIS

72e Objet

École Communale H. Pohl à Jemappes – Démolition d'un pavillon préfabriqué.

Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/722.135.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 111^{ème} annexe

73e Objet

École Communale du Trieu à Mons – Réfection des corniches et des toitures.

Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/1^e E/2009/722.157.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 112^{ème} annexe

74e Objet

Rue des Canadiens à Hyon – Réalisation d'une piste cyclable, de chicanes et rénovation de la voirie et des abords.

Approbation du cahier spécial des charges, détermination des conditions et du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2009/421.079.00.MF

ADOPTE à l'unanimité - 113^{ème} annexe

75e Objet

Anciens Abattoirs de la Ville de Mons – Réfection du parement de façade et hydrofugation.

Approbation du cahier spécial des charges, détermination des conditions et du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2009/772.240.LF

ADOPTE à l'unanimité - 114^{ème} annexe

76e Objet

Piscine de Flénu – remplacement des chaudières.

Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/1^e E/2009/SUB/764.100.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 115^{ème} annexe

77e Objet

Cimetière de Cuesmes – Travaux de réfection des zinguerie de la conciergerie.

Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/878.291.BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 116^{ème} annexe

78e Objet

Réfection des trottoirs de quatre rues situées à Jemappes – Programme triennal 2004/2006 : Année 2006 - Approbation de l'avenant n° 2. 3e/2^e E/2006/TRI/421.040.00.MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 117^{ème} annexe

79e Objet

Modification de la voirie vicinale consistant en la surélévation du chemin de la Couture de l'Abbaye à Harmignies. 3e/2e A/8500/MM/C/15/25

ADOPTÉ à l'unanimité - 118^{ème} annexe

80e Objet

Acquisition d'équipements nécessaires à la mise en service des autopompes (Ville). Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3^e E/2009/351.073.RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 119^{ème} annexe

81e Objet

Acquisition d'équipements nécessaires à la mise en service des autopompes (SPF – intérieur). Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3e E/2009/351.074.RM

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour le 81 et le 82, il y a une modification du libellé, donc le nouveau libellé en lieu et place de ce qui est écrit, on n'a pas eu le temps de l'envoyer dans les délais prévus, donc c'est l'acquisition d'équipements nécessaires à la mise en place en service des autopompes - approbation et investissements. Et le 82, c'est la même chose, c'est acquisitions de deux radios portables antidéflagrantes - approbation - investissements. On voulait juste modifier l'intitulé des deux points.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, d'accord, approbation de l'investissement et pas du cahier des charges. Vous êtes d'accord, c'est bien cela qui est dans le dossier, parfait.

ADOPTE à l'unanimité - 120^{ème} annexe

82e Objet

Acquisition de deux radios portables antidéflagrantes (A.S.T.R.I.D.).
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3e E/2009/351.071.RM

ADOPTE à l'unanimité - 121^{ème} annexe

83e Objet

Acquisition de matériel et matériaux pour le service signalisation.
Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/3e E/2009/423.094.RM

REMIS

84e Objet

Curage des égouts voûtés du Rieu à Spiennes – procédure urgente.
Information de la décision du Collège Communal. 3e/3e E/2009/877.286.DD

ADOPTE à l'unanimité - 122^{ème} annexe

85e Objet

Acquisition de PC de bureau, de PC portable et d'écrans plats pour le Service Informatique et le CPAS. Approbation du cahier spécial des charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2009/matériel informatique/JP

REMIS

86e Objet

Contrat de Rivière de la Haine – Modification des statuts de l'ASBL.
Environnement BM09/CR Haine

ADOPTE à l'unanimité - 123^{ème} annexe

87e Objet

Assainissement de l'ancien cinéma Clichy. Mission d'auteur de projet.
Révision de la rémunération.

SOUS RESERVE

3e/1^e E/2003.734.119.00.BA

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je dois avoir quelques points complémentaires.

110^e Objet

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal – Chapitre III – Procédure – 7°) Ajout – Point supplémentaire porté à l'ordre du jour par M. le Conseiller communal Bernard BEUGNIES. Secrétariat

ADOpte à l'unanimité - 124^{ème} annexe

111^e Objet

Approbation du projet faisant l'objet d'une demande de permis unique par la SA BIOCHEM consistant en la transformation et l'extension des installations - la fabrication de produits liquides à base de sucres impliquant la modification de la voirie communale sise Boulevard Initialis 5 à 7000 Mons. Aménagement Territoire et Permis PU 2009-699

ADOpte à l'unanimité - 125^{ème} annexe

112^e Objet

Projet de bail emphytéotique portant sur l'ancien cinéma « Le Clichy » ainsi que les bâtiments de l'Institut d'Architecture. Régie foncière RF/RB

ADOpte à l'unanimité - 126^{ème} annexe

113^e Objet

Campagne Action Birmanie. Proposition de motion.
Point supplémentaire porté à l'ordre du jour par Mme la Conseillère communale Savine MOUCHERON. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MOUCHERON vous désirez dire quelque chose ? Je vous en prie

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. A l'occasion du presque 64^{ème} anniversaire d'Aung San Suu Kyi, un appel a été lancé aux communes pour qu'elles deviennent « communes pour la Birmanie ». Donc, la première chose que je voulais préciser c'était que c'est une suggestion qui émane du Conseil participatif du Développement Durable et pas de moi personnellement, ni de mon groupe, donc c'est de la plate-forme qui ne peut pas déposer elle-même une motion, donc je le fais pour le groupe, bien volontiers. La deuxième chose, ce qu'on propose ce soir à la

commune, c'est de voter la motion qui contient 8 résolutions. La première, c'est de soutenir l'action des démocrates en Birmanie, la deuxième de faire Aung San Suu Kyi Citoyenne d'Honneur de la Ville de Mons, la troisième, c'est et là on s'est vu juste avant le Conseil et on est d'accord pour les quatre chefs de groupe et donc pour chaque groupe, dans le respect de la législation de ne plus acheter des produits d'entreprises produisant en Birmanie. Le quatrième point est de mandater le Collège à veiller à ce que les impôts de notre commune ne soient pas utilisés pour le financement d'entreprises qui sont actives en Birmanie. Le cinquième point est de mandater le Collège pour obtenir une information complète auprès des institutions bancaires qui sont actives sur le territoire et l'argent communal déposé auprès d'elles et de veiller à ce que les investissements communaux soient socialement responsables. Je crois qu'on a déjà eu plusieurs fois le débat par ailleurs. De mandater, en sixième point, le Collège de mettre en œuvre la présente motion bien sûr et d'inviter les établissements bancaires sur le territoire communal d'être attentifs aux entreprises qui investissent en Birmanie ; d'œuvrer pour la libération mais évidemment dans la mesure de nos moyens d'Aung San Suu Kyi et de porter l'information du vote de la motion au Ministre des Affaires Etrangères, au Secrétaire d'Etat du Commerce Extérieur, au Ministre des Finances, à la Présidente du Sénat, Président de la Chambre, Président de la Commission Européenne et Président du Parlement Européen. Voilà. La troisième demande serait, dans la mesure du possible, d'afficher une bache à l'effigie d' Aung San Suu Kyi sur l'Hôtel de Ville ou sur le Théâtre comme cela a déjà été fait pour d'autres et peut-être dans d'autres contextes, à voir. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, pour ce qui concerne votre proposition, nous y accédons et nous y adhérons avec enthousiasme mais je voudrais quand même qu'au point 3, que ce soit clair, que ce que vous avez rappelé s'y retrouve mais je voudrais fournir des explications claires, si vous me permettez. On est parfois dans des situations où il y a conflit entre une volonté éthique et je dirai la noblesse de la politique, avec les obligations qui nous sont faites par la loi des marchés publics. Et bien entendu, si on ne respectait pas les marchés publics, on serait critiqué, voire on crierait au premier scandale. Parfois sont adjudicataires dans le respect des lois et règlements, des entreprises, notamment en matière de carburants, qui ont à faire à la Birmanie et que l'on voudrait voir éliminées du marché que nous ne pouvons pas, à priori, supprimer comme postulants possible. Et donc, il

y a là certainement pour tout un chacun dans les parlementaires nationaux mais aussi les régionaux, un travail de réflexion à faire à cet égard pour mettre en concordance ce qui moi je pense est supérieur, c'est-à-dire la dimension éthique et politique au sens noble et ses obligations légales qui nous sont faites. Moyennant tout cela, on approuve. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 127^{ème} annexe

Nous passons aux interpellations. Celle de M. le Conseiller François COLLETTE, je vous en prie.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre, vous avez reçu un texte que j'ai envoyé au Secrétariat communal mercredi soir et depuis lors j'ai un petit peu complété mon information. Je voudrais tout de suite préciser que j'interpelle le Collège sur le fait que pour la première fois à ma connaissance depuis de très nombreuses années, une sanction disciplinaire est prise à l'égard d'un personnage dit « diégétique » du Lumeçon, c'est-à-dire d'un acteur qui était nommé pour exécuter un rôle et que le Collège a donc pris une sanction de suspension durant trois années et que je ne ferai pas, dans mon interpellation, une question particulière, je ne défendrai absolument pas la personne en question. Je pose des questions de principe et je pose des questions de méthode. Et la constatation que je fais de voir dans la salle une quinzaine de personnages « diégétiques » me laisse penser qu'effectivement, par rapport au comportement de la personne ou du personnage qui était sanctionné par le Collège, ils veulent soutenir la décision du Collège. Je fais ici, non pas une question de personne mais une question de principe. Premier principe, ce n'est pas de longtemps que la Ville de Mons s'occupe de son Lumeçon. Si je pouvais raconter une petite anecdote, je vais la chercher le 4 avril 1786, il y a un certain temps mais c'était votre Collège ou ceux qui vous remplaçaient, qui a ordonné M. le Bourgmestre d'abolir pour toujours le divertissement que l'on donnait au peuple par la représentation du dragon, des diables, des hommes sauvages, de Gilles de Chin, des chins-chins et leur combat vis-à-vis de l'hôtel de ville en présence du Magistrat ainsi que les tiraileries des trois serments, tant avant que durant et après la Procession. Autrement dit, heureusement que le peuple a maintenu son folklore car ce ne sont pas les édiles qui l'ont tenu à bras le corps. Ceci étant, les choses ont changé, il y a peut-être 35 ans, peut-être un

peu moins. Effectivement, les choses allaient un peu à vaux l'eau. Les choses se sont redressées, nous sommes beaucoup plus près de chez nous et en 1987 le groupe et je vais dire c'est le groupe des acteurs en tant que tel, a estimé avoir à l'époque les moyens suffisants pour s'autogérer. Et, à cette époque, en parfait accord avec M. Raepers et en ma qualité de représentant des acteurs, nous avons élaboré les statuts d'une asbl, qui reçoit, en son sein, les membres de ce qui vont ensemble et dans une fraternité qui doit être infaillible et sans faille, gérer comme gardien ce folklore.

Le problème, le problème est que, dans ce système qui était le système de l'asbl, il est de droit, par le fait de la loi, que l'élément perturbateur, la personne qui n'est plus dans la ligne, elle est la personne qui effectivement ne respecte pas ses engagements, peut être purement et simplement exclue. Mais, cette asbl apparemment n'a pas été maintenue et on a maintenu une espèce de forme hybride de compétences du Collège à travers, je le reconnais, un conseil de coordination dans lequel on a réglé ce que prévoyaient les statuts de cette asbl pour les entrées et pour les sorties. Mais, curieusement le système est incomplet et dans la mesure où on a quitté la phase, la méthode autogestionnaire pour arriver dans une méthode réglementaire qui rattache en réalité le folklore à la Ville de Mons, on est arrivé à oublier qu'il peut y avoir des sanctions disciplinaires. Cela pose en réalité et c'est la dernière phrase de mon interpellation, un problème, je vais dire, de droit constitutionnel, cela pose un problème de droit de l'homme. Il y a un principe élémentaire de notre société que l'on appelle « l'habeas corpus » et dont un des éléments est « nulla poena sine lege », il n'y a pas de peine s'il n'y a pas de loi, vous ne pouvez prendre une sanction contre quelqu'un s'il n'existe pas au moins un règlement qui la prévoit dans le cas déterminé. Or, le problème que je pose ici, est ce problème-là. Le problème de ce que le Collège s'est arrogé la compétence de sanctionner un droit subjectif de quelqu'un à tort ou à raison, la question n'est pas là, alors qu'aucun texte et aucun élément écrit ou statutaire ne permettent de le faire. Alors, je vais être très court, article 43 : tout participant au combat qui cesse de remplir la condition exigée par l'article 8 est démissionnaire automatiquement, c'est celui qui n'est plus rattaché à Mons par un lien tel que le domicile. Article 44 : le participant qui n'exécute pas les engagements de participation est réputé démissionnaire d'office. Je vais dire que là la chose est claire, il y a une série de prestations qui sont prévues, si elles ne sont pas remplies, on considère qu'il y a acte

équivalent à démission et on démissionne. Alors, il reste l'article 45 et c'est celui-là qui a fait l'objet d'une application qui me paraît un peu légère : le réalisateur peut demander au groupe des personnages diégétiques d'apprécier si un type de comportement décrit de façon précise est incompatible avec l'exigence d'un engagement strict dans le rôle avec la nécessité d'un comportement respectueux du rituel et d'un comportement digne pendant les manifestations en liaison avec le Lumeçon. D'abord, c'est déjà extrêmement restrictif parce que cela détermine un comportement dans un cadre déterminé, c'est-à-dire à l'occasion du rituel et pendant les manifestations en liaison avec le Lumeçon. Autrement dit, je vais dire même les plus grandes grossièretés, même les plus grandes contestations qui auraient lieu entre différents groupes ou différents personnages diégétiques ou acteurs ne rentrent pas dans la définition mais que soit et quelle est la sanction ? Mais la sanction, c'est que, vous lisez l'article 45 d) de ce règlement, qu'on détermine dans le conseil de coordination et dans le groupe des acteurs si le comportement tel qu'il a été posé, sans en faire une question de personne, est un comportement qui doit être exclu dans le principe ou qui doit être considéré comme susceptible d'être interprété comme une démission d'office. Et qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là, c'est le petit d) de l'article 45 : si ce comportement se reproduit lors des ducasses ultérieures, le réalisateur peut demander la démission d'un participant sur cette base. Sachant que M. Raepers est à l'origine de ce texte et que ces principes de droit constitutionnel il les connaît, c'est bien la définition de ce que lorsqu'il se passe quelque chose, on va d'abord établir une règle et on va dire, ce comportement là doit être sanctionné et l'année suivante, puisque le texte existera, à l'épreuve je vais dire d'une nouvelle ducasse, on appliquera le règlement et on procédera à la sanction qui n'est que la sanction de démission. Et donc, ce que je dis ici, c'est que dans le cas qui nous occupe, un personnage diégétique a été suspendu pour 3 ans alors qu'aucun pouvoir n'existe et n'est conféré au Collège pour prendre cette sanction disciplinaire à l'égard d'un comportement proprement dit déterminé. Alors, là je pense qu'il s'agit d'une expression d'une main mise publique, peut importe mais en dessous de cela et sous-jacent il y a toute une série de thèses qui s'affrontent sur certaines participations de certains personnages, au Lumeçon, vous avez encore les tenants du repli comme disait M. TONDREAU, c'est-à-dire de la tradition qui se demande ce que font Polyade et Sybèle dans le Combat, la question reste ouverte, n'est-ce pas. Mais, je pense qu'il faut, à partir du moment où on veut empêcher les acteurs et le

groupe, parce que l'asbl reprenait dans son Assemblée Générale, non seulement les personnages diégétiques, non seulement les policiers, non seulement les pompiers mais aussi les représentants de la Procession et des groupes de la Procession ou des groupes principaux qui aident à la réalisation du Combat dit Lumeçon, à partir du moment où on veut confisquer à cette Assemblée là, c'est-à-dire à ceux qui portent et qui gardent cette tradition, le pouvoir de faire la police eux-mêmes dans leur Assemblée, alors la Ville doit se protéger contre les excès de pouvoir en prenant un règlement qui passe éventuellement par ce Conseil, qui est voté et qui établit une hiérarchie des pénalités en fonction d'une série de comportements. Mais, dans l'état actuel des choses, je pense que la Ville et le Collège s'exposent à des déconvenues éventuellement financières puisque des recours ont été pris contre cette décision. Je rappelle même, pour être très clair et pour couper l'herbe sous le pied à tout parce qu'on pourrait encore faire de l'interprétation, que le Collège n'a aucune compétence de démettre d'office un acteur, c'est seul l'Echevin qui a les fêtes dans ses attributions qui peut le faire selon ce règlement, à supposer que chacun des acteurs et je pense que c'est le cas, y adhère lorsqu'il accepte sa nomination, il accepte un certain comportement, il accepte qu'une sanction soit prise, c'est la démission d'office dans les conditions du règlement, ce n'est pas ce qui a été appliqué cette fois-ci et je pense qu'il faut peut-être, cela élargi le débat, reconsidérer la maturité de ceux qui, depuis des générations et c'est pour cela que j'ai commencé par ma citation, entretiennent ce folklore et le font vivre. Et même par l'opposition du politique même avec le soutien du politique cela ne changera rien, je crois qu'il faut lui laisser ce groupe s'autoréguler, on a vu comment cette montée pirate du Car d'Or de dimanche, le jour de la Trinité, à tout hasard pour éviter qu'un malheur frappe la Ville, on a quand même fait une petite simulation et les choses se sont autorégulées, autodisciplinées d'une manière absolue, c'était le cas d'un groupe qui a bien marché pendant des années. Je pense qu'en réalité, la problématique d'aujourd'hui vient de ce qu'on a confisqué à ces messieurs le droit de se gérer eux-mêmes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, d'abord, je ne comprends pas très objectivement où vous voulez en venir. J'entends une logorrhée de mots, des références à des articles mais je pourrais citer l'article 26 du règlement qui indique que tout acteur se doit d'avoir un comportement digne. Vous avez fait des références à l'année 1786 ; vous pourriez peut-être prendre des références plus anciennes, voire plus récentes. Vous parlez de l'opposition de l'autorité, encore une fois je me

demande quelle opposition il y a. La vérité a ses droits et je vais être assez clair sur le plan des faits et aussi vous donner mon sentiment général. Vous avez en effet dit à quel point la tradition est portée par la population et par celles et ceux qui jouent un rôle dans cette tradition. Il n'a pas été dans l'intention de mes prédécesseurs et encore moins d'actuels Collègues ou de moi-même d'interférer de quelque manière que ce soit. Et ce n'est qu'en tout dernier recours quand des choses doivent vraiment être tranchées, qu'on pense que l'autorité communale peut y contribuer, que l'on vient vers l'autorité communale. S'il y a bien une activité qui vit, qui est organisée d'une maîtresse façon, c'est notre ducasse. Quand je suis devenu Bourgmestre, j'ai pris connaissance et c'était Georges Raepers qui m'avait amené ces documents, de l'ensemble du détail à la fois des scénarios, des principes, de la philosophie et j'avoue que j'ai reçu une brique énorme, que j'ai lue avec délectation et qui montre à quel point, au fil du temps, il y a eu un travail sérieux pour maintenir vivante la tradition. Et, jamais, à ma connaissance, il n'y a eu la moindre interférence, que du contraire, le Collège joue son rôle d'accompagnateur, de facilitateur, de celles et ceux qui doivent permettre que cet événement majeur puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Certes, quand il s'agit de la sécurité, j'interviens en tant que Bourgmestre, mais je dirai que d'une manière générale, c'est l'attitude que l'on adopte dans cette communion extraordinaire que constitue cette fête, avec cette notion d'égalité de tout un chacun. Alors, que s'est-il passé dans le cas de l'intéressé, pourquoi cela est-il arrivé au Collège ? Il y a eu des faits et les faits ont été examinés par le Conseil de coordination du Lumeçon qui est donc selon vos termes qui moi me choquent, les zones grises. Pourquoi serions-nous dans une zone grise ? On a un comité de coordination du Lumeçon qui d'ailleurs a une composition de mémoire ; sur 19 membres, il y a 3 membres du Collège, 7 acteurs extérieurs à la Ville, 4 policiers-pompiers dont 2 sont élus par leurs pairs et siègent en toute indépendance à l'égard du Collège. Si on a 3 membres sur les 19, c'est avec cette volonté d'accompagner l'action. Alors, ce Conseil de coordination, mais pour des raisons jugées objectives avec preuves à l'appui, a considéré que le comportement d'un membre n'était pas conforme à la dignité du rôle d'acteur. Ce Conseil de coordination a décidé de l'exclure pour 3 ans du Lumeçon, cela a été voté et puis c'est venu au Collège et accompagnant d'ailleurs cette décision, une motion que je dois dire sévère à l'égard de l'intéressé qui demandait à l'unanimité, il y avait sur 44 membres, 42 présents et 2 absents, la non réintégration dans le Lumeçon. Le

Collège ayant tous ces éléments en mains, a dit que dans cette circonstance aigue, à un moment où il fallait permettre la poursuite de notre tradition dans les meilleures conditions possibles, quand on a une situation aussi claire que celle-là, avec le Conseil qui décide, l'unanimité des acteurs qui prennent position, il est là pour faciliter les choses ; quand le Collège décide, il décide pour apaiser, il décide pour permettre justement qu'on puisse évoluer, faire en sorte que la tradition puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Je peux comprendre qu'une personne à titre individuel se défende et ce n'est jamais moi qui vais bien sûr aller à l'encontre de ce choix, je peux même comprendre que l'on fasse appel à un avocat, qu'on aille au Tribunal, là où je ne suis pas du tout d'accord avec vous dans votre rôle de Conseiller communal, je dois vous dire que c'est pour moi une grande déception parce que ici on n'est pas au Tribunal, ici on est au Conseil communal qui doit tout faire pour essayer justement que notre tradition puisse se dérouler dans les meilleures conditions et brille au firmament des activités les plus extraordinaires. Nous sommes d'ailleurs Patrimoine Immatériel de l'Humanité. Et donc, quand vous reprochez aux autorités je ne sais quelle action qui serait contraire à ce je ne sais quoi, je vous dirai qu'on a agi vraiment en conscience, en ayant ce souci de sauvegarder l'unité, l'état d'esprit car la ducasse ; au sein des acteurs, il y avait vraiment une fraternité, un respect mutuel qui existe et qu'on doit maintenir et nous sommes intervenus parce qu'on nous a sollicités et que nous avons agi en pensant bien faire et en facilitant les choses. Maintenant, il y a recours devant des juridictions ; que chacun fasse son travail. Si demain un jugement dit a - b - c et si on nous oblige à respecter un jugement, l'autorité communale que nous représentons en prendra acte mais je vais vous dire quelque chose, M. COLLETTE, on ne gouverne pas sans l'adhésion de sa population, on ne fait pas une ducasse de qualité sans qu'il y ait cette unanimité de tous les acteurs. Et c'est cela qu'on a voulu préserver. Vous avez le dernier mot.

M. François COLLETTE, Conseiller : Mais on n'est jamais opposé à ce point de vue, je dis simplement, on a fait un défaut de prévoyance, c'est-à-dire qu'il y a eu des propositions qui ont été faites et je ne comprends pas que 20 ans après, on se trouve devant cette impasse où il avait été prévu des sanctions qui n'existent plus aujourd'hui et qui auraient permis simplement au groupe des acteurs d'exclure ceux qui, effectivement, ne respectent plus les règles du jeu. C'est tout ce que je dis. Je dis quand on le prend en charge il faut le prendre en charge complètement et alors

se donner les moyens d'agir. Ce qui se passe, c'est qu'on est dans une situation ambiguë, voilà et il faut crever l'abcès me semble-t-il et craindre effectivement qu'on ne nous reproche un excès de pouvoir même si cet excès de pouvoir va à l'encontre de ce consensus qui apparemment existe pour écarter un des membres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Nous passons à l'interpellation de Mme MERCIER sur le paysage muséal montois.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. Le CdH a déjà réagi plus d'une fois ici même au sujet des musées montois. Souvenez-vous des nombreuses interventions de Jacques HAMAIDE. Ce qui a fait problème depuis de longues années, c'est que très peu sont ouverts ou quand ils le sont, ils occupent des salles dans lesquelles les œuvres sont à l'étroit. Dans le dernier numéro de « Sauvegarde et Avenir de Mons », la lettre des Amis des Musées, signée par Christiane Piérard, fait le tour des musées et émet un certain nombre de réflexions. Ainsi, on déplore la quasi inexistence des collections permanentes au BAM. Quant au Musée du Chanoine Puissant, il y a belle lurette qu'il est fermé et que ses œuvres, paraît-il, sont dispersées. Les retrouvera-t-on un jour ? J'ai eu l'opportunité de visiter ce musée il y a bien longtemps quand les collections du Chanoine étaient complètes. C'était une merveille. Que de visiteurs potentiels ont dû quitter Mons sans avoir pu y jeter un coup d'œil. Si je continue sur le chemin tracé par les Amis des Musées, j'ajoute à la liste la Maison Jean Lescarts. Je croyais, de bonne foi, que quand le BAM serait terminé, on se tournerait vers la Maison du Folklore. Hélas, on attend toujours le début des travaux. Pourtant c'est ce genre de musée qui attire les touristes car ils y retrouvent l'âme d'une ville. Il suffit de voir le Musée du Folklore à Liège qui est très important je l'admets, c'est un rendez-vous incontournable et il ne désemplit pas. Ceux qui s'intéressent à Mons 2015 font souvent le constat que tous ces musées manquent au palmarès de la Ville. Je ne vais pas donner de ceux-ci une énumération exhaustive mais on aimerait revoir l'Attacat, le Musée du Centenaire avec ses collections de numismatique, de céramique, etc. Certes le Musée d'Histoire Militaire existe toujours. Après bien des discussions, on a mis quelques-unes de ses collections dans une demeure de la rue de Houdain. Inutile de dire qu'elles sont à l'étroit et qu'on en a vite fait le tour. C'est dommage car il y a là des souvenirs forts émouvants, comme par exemple la lettre de celui qui devait être fusillé le lendemain et qui écrit, si je ne m'abuse, à ses parents. Le Musée Duesberg est toujours là heureusement et on peut dire qu'il vaut,

à lui seul, le déplacement. Les touristes, attirés par la Collégiale, l'Hôtel de Ville, le Beffroi, la Grand'Place et la promenade dans les vieux quartiers prolongeraient certainement leur séjour si un itinéraire des musées leur était proposé. Mais dans ce cas, il ne faudrait pas oublier les Minières de Spiennes, le Château d'Havré, la Maison Van Gogh, le Musée du Vieux-Nimy, quel programme pour 2015 ! Vous ne trouvez pas qu'il faut rêver ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. D'abord, je comprends votre interpellation et ce d'autant plus que votre famille politique a, durant de très très nombreuses années, la culture dans ses attributions. Je voudrais juste vous dire ceci, c'est que ces 10 dernières années, le paysage muséal montois a fortement évolué, que les collections se sont enrichies notamment par la collection Duvivier et Neiryck mise en dépôt, par le fait aussi que le BAM est le musée belge le plus complet en ce qui concerne l'art de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et d'autre part, oriente la programmation des expositions temporaires de grande qualité. On a vu les expositions sur le surréalisme, Poliakoff, Cobra passage, Tal Coat, Keith Haring actuellement. Les bâtiments ont été aménagés : requalification du BAM, du Mont-de-Piété, anciens Abattoirs, mise en chantier du projet d'aménagement à des fins muséales de l'ancienne Chapelle des Ursulines. L'évolution a d'ailleurs été reconnue par le Ministère de la Communauté puisqu'on vient de recevoir une réponse positive à la mise en conformité du BAM dans le cadre du décret de juillet 2007. Grâce à cette réponse et à l'avis positif du Conseil des Musées, un subside nous sera octroyé pour une durée de 3 ans qui va permettre d'ailleurs d'intensifier le travail d'inventorisation d'étude de valorisation des collections permanentes. Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'ancienne Chapelle des Ursulines a été retenu dans les fiches Convergence. A noter qu'à part le Musée des Beaux-Arts, aucun musée montois ne disposait d'espace de réserve. Regrouper toutes les œuvres et documents des musées communaux en un seul lieu aménagé à cet effet est une amélioration fondamentale pour les musées puisque la bonne conservation des œuvres sera garantie et leur gestion centralisée. En outre, les pratiques muséographiques actuelles favorisent la rotation des œuvres plutôt que leur accumulation dans les salles d'exposition et pour ce faire, des lieux de stockage adaptés sont nécessaires. Il faut également signaler qu'un espace d'exposition permanent a été prévu au rez-de-chaussée. Quant au Collège, il a donc fait choix avec les moyens dont il dispose et il a investi dans l'étude des collections comme

demandé par le Conseil des musées. Une conservatrice adjointe est entrée en fonction, du matériel de reproduction et des logiciels ont été acquis. En ce qui concerne les Musées de l'Attacat, Chanoine Puissant et Jean Lescarts, ils ont tous fait l'objet d'une fiche Convergence qui n'a pas été malheureusement retenue, les projets n'ont pas été retenus mais nous devons de toute manière y travailler, on y reviendra dans les prochains mois pour faire en sorte que les rénovations et je pense en particulier au Musée Jean Lescarts puisse être réalisées. Voilà. Ces espaces méritent d'être réouverts et là vous avez raison, on travaille à trouver des solutions. Il y aura un coût financier, j'espère que quand on viendra avec le coût financier on ne dira pas que c'est encore je ne sais quoi « culture machin » mais il faudra y mettre les moyens parce que je pense en effet que ce sont des lieux importants et même pour le Musée de la Vie Militaire, à titre personnel je l'ai déjà indiqué, on doit vraiment s'attacher à trouver un lieu, ce n'est pas si évident, pour faire revivre ces collections fort appréciées d'ailleurs et qui est une des caractéristiques de notre pays. Voilà, si vous souhaitez répliquer, vous avez la parole Madame.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je vois bien ce que vous voulez dire, M. le Bourgmestre, mais c'est vrai que quand nous avons nos amis anglais qui viennent à Mons, ils ne sont pas directement satisfaits de voir le Musée militaire, ils attendaient de Mons beaucoup plus que l'endroit très restreint où sont retenues...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est juste mais il y a du travail....

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : oui, j'écoute bien ce que vous avez dit... oui d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : nous sommes conscients, il y a du travail. M. TONDREAU vous voulez rajouter un mot ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, je voulais ajouter simplement ceci. Madame vient de parler du Musée Duesberg, moi personnellement cela m'interpelle énormément parce que ce musée a l'extérieur c'est 2 étoiles et malheureusement il est régulièrement fermé. Je crois que vraiment là il y a un problème, je sais très bien qu'il y a la personnalité du Conservateur, il faut absolument trouver une solution.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais un peu de patience. Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ! Bien, on passe, l'incident est clos. Je donne la parole à M.

HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le Parc du Beffroi : on s'est tous réjoui de l'inauguration du Parc du Beffroi. Simplement les riverains m'ont demandé

d'améliorer la signalétique et d'examiner si le Collège ne pourrait pas ouvrir le Parc dès 9 h du matin. Par ailleurs, Château d'Havré, pour la Roseraie, j'en ai fait l'expérience, je suis arrivé un samedi on m'a dit que c'était fermé. Dimanche, c'est fermé donc apparemment ce n'est ouvert qu'en semaine, de 7 h du matin à 3 h de l'après-midi. Je me dis qu'on peut peut-être améliorer l'offre touristique. Par ailleurs, quatrième aspect, c'est au niveau des riverains Chaussée de Ghlin, rue des Ropieurs, rue des Sinistrés, rue des Verts Pâturages, Résidence des Baudarts et rue de l'Université qui m'ont fait part qu'il semblerait qu'il y ait une discothèque qui soit installée dans Imagipark et que cela crée de gros problèmes lors de certaines nuits et ils sont un peu scandalisés de telles nuisances qui s'y produisent dans un quartier qui est déjà un quartier martyr puisqu'il se trouve coincé entre la montée de l'autoroute, l'autoroute et les lignes de chemin de fer. Alors, cette discothèque dispose-t-elle des permis adéquats au regard des exigences légales et des critères réglementaires, y a-t-il application de la Charte du Respect de l'autre quant au niveau sonore et acoustique ? En tout cas, samedi soir, j'ai moi-même fait l'expérience, la discothèque a bien fonctionné, on l'entendait même dans le Centre-Ville. Par ailleurs, on avait parlé d'un plan de mobilité pour tous les riverains du quartier compte tenu des formations qui sont données très légitimement par le FOREM. Merci de répondre à toutes ces questions.

Sortie de M. DI RUPO

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. HAMBYE. Pour les questions touristiques, je vais céder la parole à l'Echevin du Tourisme, Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Alors, par rapport au Parc du Château, les horaires d'accès, sachez que dorénavant et déjà pour le moment le Parc est accessible du mardi au dimanche, de midi à 18h ; que dès que les travaux de la conciergerie seront terminés, l'horaire estival pourra être mis en œuvre, c'est-à-dire de 10 h à 20 h. Par rapport à la signalétique, le totem signalétique existe déjà, je l'ai vérifié moi-même avant de venir au Conseil, juste en bas de la rampe du Château indiquant clairement le square du Château et la Chapelle St-Calixte et par ailleurs un panneau sera sous peu placé sous le portail métallique qui est situé dans la partie basse de la rampe. Quelques mots par rapport à la Roseraie du Château d'Havré pour vous informer puisque manifestement ce n'est pas encore le cas de la destruction quasi complète des rosiers qui est intervenue lors des fortes gelées de l'hiver dernier qui fait qu'aujourd'hui, les services communaux travaillent à la replantation de plantes dites

annuelles dans la Roseraie et que donc, bien entendu, le cas échéant, celle-ci pourra être réouverte mais certainement pas dans la configuration passée. Alors, juste un mot puisque votre interpellation portait également sur toute une série d'autres considérations liées à la gestion du site du Château d'Havré pour vous rappeler que c'est une propriété provinciale dont la gestion est déléguée à une asbl et que donc la Ville n'a rien à voir dans celle-ci.

Entrée de M. DI RUPO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. DARVILLE, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, juste sur le Château d'Havré M. HAMBYE, j'aimerais quand même vous dire que l'année passée avant la destruction massive des rosiers, la Roseraie était ouverte tous les jours jusque 18 h en semaine, le samedi après-midi et le dimanche après-midi. Quand dans votre intervention vous semblez dire ce site a été longtemps négligé par les pouvoirs publics, j'aimerais quand même vous dire qu'il y a 3 ans, le Collège qui avait une obligation de subsidier 1% des travaux suite à un permis de patrimoine, au lieu de subsidier 1%, a accepté de subsidier 3% et comme l'a rappelé mon collègue Nicolas MARTIN, c'est un site privé puisqu'il est géré par une asbl privée et il me tient de souligner vraiment le travail de qualité que cette asbl fait depuis plus de 30 ans et tous les membres du Conseil d'Administration sont des bénévoles et ils font là un travail remarquable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour ma part Imagipark ne dispose pas à ma connaissance de discothèque. Renseignements pris auprès des services de police, aucune plainte n'a été déposée par rapport à des nuisances sonores émanant de l'établissement. Par ailleurs, je demande à la Police une vigilance particulière. J'ajoute qu'en cet endroit-là, je ne sais pas qui pourrait se plaindre, il n'y a rien...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : ... c'est Imagix alors, c'est moi qui confond, j'ai des problèmes d'ouïe aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah, ce sera pour une prochaine interpellation. Bien, moyennant toutes ces réponses, on peut considérer l'incident clos ? Merci. Il me reste M. le Conseiller LAFOSSE, je vous en prie.

Sortie de M. HAMBYE = 39 présents

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. le Président, chers collègues, la campagne électorale qui vient de s'achever a été émaillée par certains propos dans le chef du Président du MR. Ces propos sont indignes d'un dirigeant de parti démocratique qui plus est associé avec le PS dans divers niveaux de pouvoir.

Certes, pendant une campagne électorale, il est heureusement d'usage de débattre des programmes des différents partis et ainsi faire passer des messages et des idées à la population. Il peut arriver que certains utilisent des termes peu élogieux à l'égard de leurs adversaires de campagne qui peuvent dépasser leurs pensées et dès lors s'en excusent. Mais lorsque l'on écrit certaines proses dans certains tracts électoraux ou journaux qui sont mûrement réfléchies et pensées, ce n'est plus la même histoire. Dans le cas présent, loin de revenir sur ses propos, le Président du MR a persisté, considérant le PS « infréquentable ». Constatons d'ailleurs que cette dérive électoraliste n'a pas pour le moins convaincu la majorité des électeurs wallons. Dans ces conditions, je souhaiterais donc connaître la position de notre Echevin, M. MILLER, lequel a fait, durant cette campagne, chorus avec son Président de parti. Soit il ne s'associe pas à cette exclusive vis-à-vis des socialistes et il nous le dit haut et fort en ces lieux, soit il soutient son Président et alors il en tire les conséquences et se retire de la majorité infréquentable. Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous ne manquerez pas de me donner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, d'abord... Il vous est bien sûr loisible d'interpeller sur tous sujets mais sachez qu'on n'interpelle pas un échevin en particulier mais le Collège ; le sujet que vous évoquez n'est pas d'intérêt communal ; je vous invite à prendre connaissance notamment de la réponse, pour information, du Premier Ministre qui a fait suite à des déclarations qui s'apparentent à ce que vous avez indiqué. Voilà.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : M. MILLER ne souhaite-t-il par répondre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est le Collège. On interpelle le Collège, on n'interpelle pas un échevin.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je suis parfaitement d'accord, on interpelle le Collège mais je pense que le Bourgmestre et il l'a déjà fait, peut donner la parole à son échevin pour répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Bourgmestre, il répond au nom du Collège !

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Donc, je considère que je n'aurai pas de réponse aujourd'hui de la part de l'Echevin MILLER. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, non, on n'importe pas les problèmes. La réponse du Collège est celle-là. L'incident est clos.

Mes chers collègues, nous en arrivons au huis clos. Je remercie les membres de la presse, le public nombreux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. DUPONT, BIEFNOT, MANDERLIER, DUQUENNE, HAMBYE,
Mme DEJARDIN.

88° Objet

Intercommunale IEH. Démission d'un représentant Ville à l'AG.
Désignation de son remplaçant. Secrétariat CI2009/IEH/ModifAG/JYD

REMIS - la 128^{ème} annexe n'est pas attribuée

89° Objet PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Prorogation du congé pour mission d'intérêt général octroyée à
un Chef de bureau administratif. GRH 11289

ADOpte - 129^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses
prestations à 4/5e temps accordée à un employé d'administration. GRH 10066

ADOpte - 130^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation d'un congé parental accordé dans le cadre d'une
interruption de carrière à 4/5e temps à un Chef de Bureau. GRH 11626

ADOpte - 131^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses
prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administra-
tion. GRH 10108

ADOpte - 132^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses
prestations à ¾ temps accordée à une employée d'administration.
GRH 10069

ADOpte - 133^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive, d'un
Chef de service administratif. GRH 3.537

ADOpte - 134^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH 4.398

ADOPTÉ - 135^{ème} annexe

90^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Chef de Bureau administratif. GRH 17145

ADOPTÉ - 136^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH 12266

ADOPTÉ - 137^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps accordée à une employée d'administration. GRH 10606

ADOPTÉ - 138^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

91^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL Convention de mise à disposition de deux stewards urbains auprès de l'ASBL Gestion Centre Ville. GRH Convent

ADOPTÉ - 139 et 140^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

92^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Mise en disponibilité pour maladie d'une employée de bibliothèque. GRH 11.231

ADOPTÉ - 141^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

93^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL - Nomination définitive d'un opérateur Centre 100. SI/GRH 18215

ADOPTÉ - 142^{ème} annexe

94^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3519(2)-3760(2)-3763-3774-3773-3776-3772-3775-3747-3543.

ADOPTÉ - 143 à 154^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un

emploi vacant. 8^e/1^e 3741-3753(2)-3577-3376-3777-3778-3519-3750.

ADOPTÉ - 155 à 162^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
c) Modification de délibération du 17.03.2009 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle, ayant le n° d'objet 72b1. 8^e/1^e 3501

ADOPTÉ - 163^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
d) Modification de délibération du 17.03.2009 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle, ayant le n° d'objet 72c. 8^e/1^e 3501

ADOPTÉ - 164^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
e) Retrait de la délibération du 28.04.2009, désignant une institutrice maternelle à titre intérimaire. 8^e/1^e 3753

ADOPTÉ - 165^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3527-3725-3733-3735-3771.

ADOPTÉ - 166 à 170^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
g) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3690-3756-3761-3762-3770.

ADOPTÉ - 171 à 175^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
h) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3548-3568

ADOPTÉ - 176 à 178^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
i) Octroi d'un congé pour activités sportives à une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3694

ADOPTÉ - 179^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
j) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant des maîtres spéciaux de religion protestante. 8^e/1^e 3198-3651-3678-7955.

ADOPTÉ - 180 à 182^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
k) Modification de la période du détachement d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 7786

ADOPTÉ - 183^{ème} annexe
l) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2008-2009. 8^e/1^e 1050

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
m) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à une maîtresse de religion catholique. 8^e/1^e 6945

ADOPTÉ - 184^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
n) Mise à la retraite d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 6294

ADOPTÉ - 185^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
o) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3292

ADOPTÉ - 186^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
p) Mise à la retraite d'un Directeur d'école. 8^e/1^e/6620

ADOPTÉ - 187^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
95e Objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons – Désignation d'un nouveau représentant du Conseil communal à l'Assemblée générale.
Tourisme

ADOPTÉ - 188^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
96e Objet : ASBL Mons Logement (AIS). Désignation d'un nouveau représentant de la Ville. Cellule Logement AA/06/09

ADOPTÉ - 189^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
97e Objet : ASBL Régie des quartiers de MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE. Désignation d'un nouveau représentant de la Ville Cellule Logement AA/06/09

ADOPTÉ - 190^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
98e Objet : Société terrienne de Crédit social du HAINAUT. Désignation d'un

nouveau représentant de la Ville. Cellule Logement AA/06/09

ADOPTÉ - 191^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
99^e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Remplacement
membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/G.Place

ADOPTÉ - 192^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
100^e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Remplacement membre
de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Beffroi

ADOPTÉ - 193^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
101^e Objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Remplacement membre de la
Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Jemappes

ADOPTÉ - 194^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
102^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Remplacement
membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Messines

ADOPTÉ - 195^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
103^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot. Remplacement membre de la
Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Rachot

ADOPTÉ - 196^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
194^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la rue de Nimy. Remplacement
membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Nimy

ADOPTÉ - 197^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
105^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare. Remplacement membre
de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis
UR2009/Gare

ADOPTÉ - 198^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
106^e Objet : Plan Logement 2005-2008. Désignation d'un nouveau représentant

de la Ville. Cellule foncière RF/NS

ADOPTÉ - 199^{ème} annexe

107^e Objet : Régie communale autonome « Mons-Capitale ». Démission et désignation d'un administrateur. Régie foncière RCA/FP

REMIS - la 200^{ème} annexe n'a pas été attribuée

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
108^e Objet : Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice. GRH 4122

ADOPTÉ - 201^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
109^e Objet : Contrat de Rivière de la Haine – Désignation des représentants de la Ville de Mons. Environnement BM09/CR Haine

ADOPTÉ - 202^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal du 28 avril 2009.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PÄR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Pierre URBAIN

Elio DI RUPO
